

Soixante et unième session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies

Troisième Commission

Point 60:

- a) **Promotion de la femme.**
- b) **Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la vingt troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale.**

Intervention prononcée par Mme Ami Diallo
Premier Conseiller à la Mission permanente
du Mali auprès des Nations Unies.

New York, le 11 octobre 2006

Vérifier à l'audition

Monsieur le Président,

En prenant la parole pour la première fois, permettez-moi de joindre ma voix à celles de mes prédécesseurs pour vous adresser au nom de la délégation du Mali mes vives félicitations pour votre élection à la présidence de la Troisième Commission. Ces félicitations s'adressent également aux autres membres du Bureau.

Ma délégation est convaincue que sous votre conduite éclairée, nos travaux aboutiront à de bons résultats. Je peux vous assurer d'ores et déjà de l'entière coopération de ma délégation.

Je voudrais ensuite exprimer les félicitations de ma délégation au Secrétaire général pour la qualité et la pertinence des rapports soumis à l'examen de la présente session.

La délégation du Mali souscrit à la déclaration faite par le distingué représentant d'Afrique du Sud au nom du Groupe des 77 et de la Chine. A titre national, elle souhaiterait faire quelques commentaires.

Monsieur le Président,

La Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes a été ratifiée par le Mali en Juillet 1985. De même qu'il a ratifié le Protocole facultatif à ladite Convention.

En application de ces instruments, le Mali, il y a juste 10 mois a présenté ses rapports devant le Comité pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des voix plus appropriées ont retracé les acquis significatifs en matière de Promotion de la Femme, de la première République à nos jours. Le Mali a fait et continue de faire des efforts en matière de promotion de la femme.

Monsieur le Président,

Au Mali, les femmes représentent 51% de la population parmi lesquelles 78% environ vivent en milieu rural. Elles jouent un rôle économique et social important. Cependant, la faiblesse de l'impact des différentes interventions sur leurs conditions de vie reste très visible au sein des populations féminines rurales.

En vue d'apporter des réponses à ce paradoxe qui constitue une entrave au développement socio-économique du pays, le Gouvernement du Mali, conformément aux recommandations de la 4^e Conférence mondiale sur les femmes, en collaboration avec les Associations et ONG féminines a élaboré un Plan d'Action autour des engagements souscrits à Béijing.

L'objectif principal de ce Plan qui est en sa 2^e phase (2002-2006) est l'amélioration de la condition et du statut de la femme au Mali. Pour y parvenir, le Plan d'action s'articule autour des domaines prioritaires suivants :

- réduire le taux d'analphabétisme de la femme en général et de la fille en particulier ;
- améliorer la santé de la femme en particulier de la reproduction ;
- Renforcer l'équité homme/femme ;
- Améliorer l'image de la femme dans la société.

Monsieur le Président,

Des efforts non négligeables ont donc été accomplis par le Mali. On peut entre autres citer :

- **Au niveau de l'éducation**, le taux de scolarisation des filles est passé de 33,4% en 1996 à 53,6% en 2001-2002 ;
- **Dans la vie publique**, l'avènement de la démocratie a favorisé l'accès des femmes à des fonctions de haut niveau jusqu'ici réservées aux hommes, tels que :
 - Médiateur de la République ;
 - Gouverneur, Prefet.

Depuis 2002, le Mali compte :

- 15 députés femmes sur 147
- 424 Conseillères municipales sur 1116
- 5 femmes Ministres sur 29
- 3 femmes à la Cour Constitutionnelle sur un total de 9
- et 3 femmes Ambassadeurs.

Des mesures discriminatoires positives et des mesures spéciales pour les femmes ont été prises par le Mali. On peut retenir :

- Dans le domaine de la santé et de la planification familiale, le Gouvernement du Mali a adopté des stratégies novatrices en santé de la reproduction parmi lesquelles figurent :
 - la gratuité de la césarienne,
 - la gratuite du dépostage du cancer du col de l'utérus et du sein ;
 - et la gratuité des anti-retroviraux.
- La ratification du protocole à la charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme qui engage entre autres, les Etats parties à adopter une législation interdisant la pratique de l'excision.
En la matière, le Mali, avec l'appui de la société civile, a opté pour la sensibilisation et l'information à l'endroit de toutes les couches sociales.
- S'agissant de l'emploi et de la lutte contre la pauvreté de la femme :

- il faut signaler l'adoption de la loi portant code de travail qui stipule dans son article L95 à « travail égal, salaire égal » ;
 - la mise en oeuvre d'un programme de développement de l'entrepreneur féminin dans le secteur agro-alimentaire pour renforcer le pouvoir économique des femmes ;
 - la mise en place d'un système de crédits décentralisés pour appuyer les femmes dans le secteur informel.
- En ce qui concerne les femmes rurales, le nombre de femmes néo alphabètes est passé de 14,42% en 1992 à 21% en 2002 ;
 - En vertu de la loi d'orientation agricole, les femmes rurales bénéficient des mesures de discrimination positive dans l'attribution des parcelles au niveau des zones aménagées par l'Etat.
 - Dans son approche également genre qui concerne le financement public octroyé aux partis politiques, le Gouvernement malien a pris une loi qui stipule « Une quatrième fraction égale à 10% des crédits est destinée à financer les partis politiques proportionnellement au nombre de femmes élues à raison de 5% pour les députés et 5% pour les conseillères communales ».

Monsieur le Président,

Toutefois l'arbre ne doit pas cacher la forêt. En effet, malgré les avancées significatives énumérées ci-dessus, force est de reconnaître la persistance de pesanteur social sur les femmes.

Monsieur le Président,

Face à cette situation le Gouvernement du Mali a mis en place des stratégies de prévention à travers :

- la sensibilisation des leaders d'opinions ;
- le changement positif des normes, croyances et superstition des hommes et des femmes ;
- l'utilisation des médias pour la sensibilisation et l'éducation contre les violences ;

Monsieur le Président,

Je voudrais, pour terminer, réaffirmer l'engagement de mon pays à appliquer les recommandations et le programme d'action de Béijing.

Je vous remercie.